

N° 2023/O1/005

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : SOUTIEN A LA REPUBLIQUE D'ARTSAKH.

CONSIDERANT par une motion votée à l'unanimité en avril 2015, la reconnaissance par la Collectivité de Corse du génocide arménien perpétré en 1915-1916,

CONSIDERANT que ce vote contribuait, déjà, au principe de réparation historique et de justice pour que l'Arménie retrouve sa place originelle dans le concert des nations,

CONSIDERANT que l'histoire de la Nation arménienne s'inscrit dans l'esprit du droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes,

CONSIDERANT la République arménienne d'Artsakh, dont l'indépendance faisait suite à un référendum d'autodétermination et trouvait place dans le prolongement des légitimes restitutions et compensations dues à la Nation arménienne,

CONSIDERANT le contexte d'agression et de blocus auquel est soumise actuellement la République d'Artsakh par l'Azerbaïdjan, alliée de la Turquie,

CONSIDERANT que ces actes belliqueux participent d'un nettoyage ethnique aux racines historiques ciblant la population arménienne de l'Artsakh,

CONSIDERANT que ces agissements expansionnistes sont illégaux et contraire au droit international,

CONSIDERANT l'importance de l'héritage historique, spirituel, culturel, social et linguistique arménien, son rôle et sa place dans l'Europe des peuples et des nations ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son soutien à la République d'Artsakh pour son droit à l'indépendance.

TRANSMET la présente motion à la représentation permanente de la République d'Artsakh en France.

ENTEND faire entendre sa voix, au niveau international, avec toutes celles et ceux qui condamnent et refusent les provocations, les attaques militaires et le blocus contre l'Artsakh. Ces comportements sont contraires aux propres engagements pris par l'Azerbaïdjan suite à la déclaration tripartite du cessez-le-feu, du 9 novembre 2020, et qui engage le pays précédemment nommé, la République d'Arménie et la Fédération de la Russie.

* * *